



Abandonnées par papa pour noel

Par **oklaoma_old**, le **22/12/2007** à **07:10**

Bonjour,
Je suis en couple depuis 12 ans et j'ai 31 ans. Sont nées 2 magnifiques petites filles qui vont être sans papa pour noel. En effet ce dernier a rencontré une "dame" sur internet qui habite en Algérie et il est parti la retrouver pour les fêtes de fin d'années nous abandonnant toutes les trois.
Je travaille sur des postes en 3/8 et je vais être obligée de casser mon contrat n'ayant pas de nounou pour les vacances et pas de famille (il était censé être en vacances) rnde plus il est parti au petit matin sans un mot ni une bise à ses enfants.
je suis au bout du rouleau que dois je faire ?
merci par avance pou votre aide et votre réconfort.

Par **ly31**, le **22/12/2007** à **07:13**

Bonjour,
Je pense que dans un premier temps, vous pouvez vous rendre au Commissariat de Police de votre domicile, ceci afin de faire une "main courante" ou bien déposer plainte, et surtout de signaler les faits !
Cependant, je vous souhaite bon couragernrnlly31

Par **oklaoma_old**, le **22/12/2007** à **07:18**

merci beaucoup pour votre réponse ! étant donné qu'il vient juste de partir, il y a de ça 2 h c'est un peu tôt pour aller à la gendarmerie en plus nous sommes assez connus dans notre ville ils ne vont jamais me croire

Par **jeetendra**, le **22/12/2007** à **09:04**

bonjours, pour votre probleme c'est la procedure penale de l'abandon de famille qui est a utilisé, mais uniquement apres un certain temps depuis le depart precipité de votre conjoint, la main courante ou la plainte sera à déposer apres quelques jours à la police ou à la gendarmerie, bonne fête, cordialement

Par **fazer1000_old**, le **22/12/2007** à **09:46**

bjr, il est vrai ke c un abandon de famille et ke de se faite si vous etes marié il faut déposer plainte. car je suppose que vous allé divorcé et pr faire valoir vos droits et pouvoir prétendre a la prestation compensatoire il faut absolument une plainte. ceci dit n'ayais aucun remorts ni peine car le mal qu'il vous a fait et a vos enfants ne mérite aucune pitié. les femmes d'aujourd'hui sont plus fortes que jamais, vos enfants on besoin de vous soyer forte,il a choisi son camp maintenir le votre montrer lui que c une m...e et que vous ne passerais pas après cette "P.....E" si je puis dire. en tout cas passer de très bonnes fetes avec vos enfants car c eux votre famille.

Par **oklaoma_old**, le **22/12/2007** à **13:35**

je vous remercie par avance pour votre soutien.rnNon, nous ne sommes pa mariés et il ne se doute pas que je sais où il compte aller car c'est en recevant un mail de confirmation pour une chambre d'hotel en Algérie du 24 au 31/12 que j'ai compris.(mail qui a été effacé par ses soins évidemment). Je ne sais pas du tout par quoi commencer ni ce que je dois faire ou ne pas faire...

Par **patrick02**, le **22/12/2007** à **14:05**

Bonjour,rn J'aimerais pouvoir vous transmettre tout le courage dont vous allez avoir besoin pour lutter contre cette épreuve mais hélas, c'est bien à vous et à vous seule que la vie impose cette difficile et injuste épreuve. Tenez bon, un jour prochain, vous verrez, elle vous sourira à nouveau. Vous avez vos deux admirables petites filles. Choyez les autant que vous le pouvez.rn Sur un point de vue de droit, pour l'instant, il convient simplement de faire constater et enregistrer les faits en commissariat ou gendarmerie locale. rn a bientôt